

ATTRIBUTION DE SUBVENTION
À LA SOCIÉTÉ DES CHASSEURS DES PENNES MIRABEAU

Le Conseil Municipal est informé que la société des chasseurs des Pennes Mirabeau, représentée par son Président monsieur Jérémy TALENT dont le numéro SIRET est le 50056149300015, a présenté un dossier de demande de subvention auprès des services municipaux pour l'année 2025.

Cette association contribue à la pratique de la chasse sur les territoires dont la société dispose des droits et contribue à la préservation de la faune sauvage et à l'entretien des massifs et pistes forestières.

Vu le projet présenté par l'association dans sa demande de subvention pour la poursuite de l'entretien des secteurs forestiers, de la réintroduction de gibiers de repeuplement et la création de volières,

Considérant que la commune est pleinement engagée dans la protection des espaces forestiers,

Sur ces bases et vu que le dossier est complet, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 2000,00 € (deux milles euros).

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé

- DÉCIDE d'attribuer une subvention à la société des chasseurs d'un montant de 2000,00€
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 27 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – NICOLAÏ – DELAVEAU –
SCAMARONI – GORLIER LACROIX ne participent pas au vote

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – M. REAU

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE

MICHEL AMIEL

AUDREY

LE MAIRE

VILLE